

AOUT 2016 : du 01/08 au 31/08

ESPACE ADOS

ENFANT	<u>NDM</u> :					 		PRENOM:				
<u>AGE</u> :		ans	<u>en cas d'</u>	JRGENCE [•]	2 :	 	<u>ets</u>	SCOLAIRE	:	Q	PASS PARASOL 1 I	² hoto

O Enfant en situation de handicap : afin de faciliter l'accueil de votre enfant, merci de prendre contact en amont avec le directeur de l'accueil

OBLIGATOIREMENT Fiches sanitaires et carnet de vaccination

INFORMATIONS SPECIFIQUES POUR CET ETE

- Le PROGRAMME est susceptible d'être adapter en fonction des conditions météo et de la disponibilité des partenaires. Les ACTIVITES SPORTIVES seront déterminés au fur et à mesure en lien avec la Ville de Poitiers.
- PASS PARASOL permet aux enfants domiciliés dans le Grand Poitiers d'avoir la gratuité pour le bus et de nombreuses activités sportives pendant tout l'été. Pour ce faire, vous pouvez la demander directement auprès de l'accueil du Local en présentant une photo de l'enfant. OBLIGATOIRE !!!
- AIDE DE 27 € DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VIENNE pour chaque enfant âgé de 3 à 16 ans, famille domiciliée dans la Vienne ayant un quotient C.A.F. ou M.S.A. inférieur ou égal à 450 € au 1er janvier de l'année en cours ; pour un séjour supérieur à 3 jours consécutifs. Pensez à remplir une fiche de renseignements « Tous en vacances » !

INSCRIPTIONS &- PAIEMENT AU LOCAL

- **LUND**| 13h30 18h45
- MARDI 13h30 18h45
- **MERCREDI** 09h00 18h45
- JEUDI 09h00 12h00 + 13h30 18h45
- VENDREDI 13h30 17h45
- VACANCES SCOLAIRES : fermeture entre 12h00 et 14h00 ainsi que les Matinées des Lundis, Mardis et Vendredis.

AUTORISATION DE SORTIE ET URGENCES MEDICALES

- Dans le cadre des activités proposées aux enfants, nous vous rappelons qu'il vous est vivement conseillé de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels et matériels.
- En cas d'accident ou de maladie, lorsque l'enfant est dans un des Accueils de Loisirs du Local ou fait une activité organisée par le Local, le personnel prévient les parents. En cas d'absence de ceux-ci, il sera fait appel au médecin le plus proche. En cas d'urgence, il sera fait appel aux services de secours les plus proches.
- Les utilisateurs du centre de loisirs sont avertis que les enfants rentrant chez eux ou s'absentant du centre pour différentes activités par leur propre moyen à la fin d'une journée de centre, devront fournir une autorisation parentale permanente ou occasionnelle, idem pour les enfants accompagnés par des personnes autres que les responsables légaux.
- Commission Nationale Informatique et Libertés: la plupart des informations portées sur le présent questionnaire font l'objet d'un traitement automatisé ; l'article 8 de la loi du 6 janvier 1978 accorde à l'usager un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives le concernant. Cette requête doit être adressée à Monsieur le Directeur.

HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS

Voir tableau

RESERVATION & ANNULATION

- L'inscription n'est prise en compte qu'à partir du règlement et sur présentation d'un dossier complet et signé par le responsable légal de l'enfant.
- Les réservations sont **enregistrées** par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles.
- En cas d'absence, chaque journée réservée sera facturée sauf pour raisons médicales justifiées. Toutefois une tolérance est accordée pour les demandes faites 15 jours avant la journée annulée sous la forme d'un avoir, à valoir sur une prochaine réservation.
- Pour les cas particuliers, une demande doit être formulée à l'attention de Monsieur le Directeur par écrit ou par courriel : coordsc@lelocal.asso.fr
- Ne seront pas prises en compte les réservations faites par courrier, téléphone, fax, courriel.
- Les demandes de remboursement ne pourront pas être prises en compte au-delà du 15^{ème} jour du mois suivant.
- Pour les mercredis libérés ou les vacances, la journée sera facturée entière quelque soit la durée de présence de l'enfant.

DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier est valable du 01/09 au 31/08

Merci de présenter les originaux :

- Les derniers avis d'imposition du foyer
- Le carnet de santé
- Le numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Un justificatif de domicile
- L'attestation AEH (en situation d'handicap)
- Remplir 1 fiche d'adhésion (pour la saison)
- Remplir I fiche sanitaire (pour la saison)
- Remplir 1 fiche de **réservation** (tous les 2 mois)

TRANSPORT ET REPAS

- Un transport est proposé après la cantine entre les écoles COLIGNY, PASTEUR, PAUL BLET, DAMIEN ALLARD, JULES FERRY, RENAUDOT, PETIT TOUR, MINIMES et l'accueil de loisirs. Ne pas oublier de présenter la copie de cette réservation à l'école. Il en va de même de La Rivoline ou de Cornet vers la Fourmilière.
- Les repas cochés seront facturés aux familles par la Ville de Poitiers, le mois suivant. Si vous devez fournir le repas de votre enfant pour des raisons médicales, n'oubliez pas d'en avertir l'accueil (la facturation par la Mairie est différente).

REDUCTION

- \blacksquare **Réduction de 10 %** sur les réservations du 2ème enfant et suivant
- A valoir sur l'activité ou sur la période ayant le montant le moins élevé,
- Si réservation sur la même période,
- A la demande des familles.

Je soussigne(e),	lare inscrire mon enfant
à l'Accueil de Loisirs et au transport collectif pour les jours notés sur cette feuille, et m'engage à respecter le règlement intérieur du Local. I	Je plus, j'autorise le/la
Directeur(trice) de l'Accueil de Loisirs à faire pratiquer toute intervention médicale que nécessiterait l'état de santé de mon enfant. Enfin, j'autorise mon	ı enfant à participer aux
différentes sorties et activités organisées par la MCL / Le Local, notamment les sorties à la piscine et à la patinoire.	

Fait à Poitiers, le : / Signature du responsable légal de l'enfant :

DEPART ET ARRIVEE AU LOCAL

	MAT	TIN (OU JOURN	NEE)		APRES-MIDI (ET SOIREE)						
PASS PARASOL Obligatoire 1 Photo	ACTIVITES / Lieu	HORAIRES / NB Maxi	PIQUE-NIQUE	TARIFS	ACTIVITES / Lieu	HORAIRES / NB Maxi	PIQUE-NIQUE	TARIFS			
LUNDI 01/08	◯ Le « Welcome P'tit déj »	10h00 - 12h00 / 24		GRATUIT	O Piscine	13h15 - 17h00 / 16		2 €			
MARDI 02/08					O Tournoi de Molki + pétanque - soirée pizza / Le Local	15h00 - 22h00 / 24		8€			
MERCREDI 03/08		O So	rtie à la Vallée de	s singes		8h30 - 18h00 / 24	101	10 €			
JEUDI 04/08	○ Web radio / Le Local	10h00 - 12h00 / 8		GRATUIT	 Activités sportives 	13h15 / 17h00 /24		3€			
VENDREDI 05/08	Matinée jeux de société / Le Local	10h00 - 12h00 / 24		2 €	O Paintball ou Lasergame	13h30 / 17h00 / 16		10 €			
LUNDI 8/08	O Kayak / St Benoît	10h00 - 12h00 / 7		3€	Cinéma / Le Local	13h15 - 17h00 / 24		4 €			
MARDI 9/08					O Activités des jeunes + atelier culinaire (salades d'été) / Le Local	15h00 22h00 / 24		8€			
MERCREDI 10/08	○ Web Radio / Le Local	10h00 - 12h00 / 8		GRATUIT	O Piscine	13h15 - 17h00 / 16		2 €			
JEUDI 11/08		9h00 - 18h30 / 7	101	20 €							
VENDREDI 12/08	O Matinée WII	10h00 - 12h00 / 24		2 €	Carting / Migné Auxances	13h00 - 17h00 / 16		12 €			
LUNDI 15/08					Férié						
MARDI 16/08					O Jeux d'eau + soirée burger / Le Local	15h00 - 22h00 / 24		8€			
MERCREDI 17/08	○ Web Radio / Le Local	10h00 - 12h00 / 8		GRATUIT	Aprem au sporting / Fontaine le Comte	14h00 - 17h00 / 16		5€			
JEUDI 18/08	O Journée à la mer	9h00 - 18h00 / 7	101	8€							
VENDREDI 19/08		10h00 - 17h00 / 24	101	2 €							
LUNDI 22/08	◯ Séjour lac de St Cyr Départ le lund / 12 places Retour le marc						di 23 à 16h00				
MARDI 23/08	Parc de la récréation					euner du lundi 9h00 - 18h00					
MERCREDI 24/08	/ Monts		/ 12	î©ì	6€						
JEUDI 25/08	○ Web Radio / Le Local	10h00 -12h00 / 8	Réalisation cl	GRATUIT	O Activités des jeunes	14h00 - 17h00 / 24		3€			
VENDREDI 26/08		10h00 - 17h00 / 24	101	5€							
LUNDI 29/08		10h00 - 17h00 / 24	101	5€							
MARDI 30/08					Aprem bowling + Barbeuc'final / Le Local	14h00 - 22h00 / 24		8€			
MERCREDI 31/08	○ Web Radio / Le Local	10h00 -12h00 / 8		GRATUIT	O Gouter de fin de saison	14h00 - 17h00 / 24		2 €			

Paiement différé au 🛄 01/08 et au 🛄 01/09			Séjour	€	Activités	€
CB / CESU (- <mark>de 6 ans</mark>) / Espèces / Chèque / Chèque Vacances	Adhésion	€	Réduction	- €	Total	€

Pour les sorties kayak et piscine un test d'anti panique et un certificat de 25 m natation sont obligatoires. Pour obtenir ces documents il vous faut contacter votre piscine de secteur. Les tests sont gratuits